



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00575610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 55 - Projet d'aménagement urbain du secteur Centre-Ville - Reconversion du site Saint-Jacques et de l'Arsenal - Bilan de la concertation préalable

Projet d'aménagement urbain du secteur Centre-Ville
Reconversion du site Saint-Jacques et de l'Arsenal
Bilan de la concertation préalable

Rapporteur : M. SCHAUSS, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 3	05/06/2019	Pour information

Par délibération du 21 janvier 2013, le Conseil Municipal autorisait la mise en œuvre d'une concertation avec la population pour le projet de reconversion du site Saint-Jacques et de l'Arsenal. Par arrêté du 21 juin 2013, le Maire définissait les modalités de cette concertation.

Suite au déménagement progressif du CHU Saint-Jacques vers le site périphérique de Jean Minjoz, la Ville et le CHU ont engagé une réflexion sur la reconversion du site dans le cadre d'une libération du foncier par le CHU.

La concertation s'est engagée sur la base des enjeux urbains et principaux objectifs issus des premières études urbaines, à savoir :

- un projet qui valorise la fresque architecturale et le patrimoine de Saint-Jacques,
- un projet «entre cours et jardins»,
- un projet de liaison entre le centre-ville, Chamars, les berges,
- un projet de reconquête urbaine du Doubs,
- un projet qui contribue au renforcement de l'attractivité de la boucle et au rayonnement du territoire.

La concertation préalable s'est déroulée conformément aux modalités fixées par arrêté municipal en date du 21 juin 2013, à savoir :

- un registre et un dossier ont été tenus à la disposition du public en Mairie,
- le dossier était consultable sur le site internet de la Ville,
- des réunions publiques avec les habitants et les Conseils Consultatifs d'Habitants ont été organisées au fil de l'avancement des études pré-opérationnelles,
- l'information du public a également été faite par les supports d'information de la Ville.

I - Les principales actions menées dans le cadre de la concertation sont recensées ci-après :

Ces actions sont décrites succinctement dans le présent rapport et font l'objet d'une analyse détaillée en annexe.

A - Mise à disposition d'un registre et accueil du public en Mairie

Le registre et le dossier de concertation présentant les éléments principaux du projet de reconversion de Saint-Jacques et de l'Arsenal ont été tenus à disposition du public en Mairie, à la Direction Urbanisme Projet et Planification, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

B - Site internet de la Ville

Sur le site Internet de la Ville, une page spécifique dans la rubrique «Grands projets urbains» a été créée pour présenter de manière synthétique le projet de reconversion du site Saint-Jacques et de l'Arsenal. Cette page a évolué au fil du temps en précisant notamment les avancées et la programmation. Elle a généré 3 750 vues (au 3 mai 2019) dont 31 % de vues par des Bisontins, 26 % de Parisiens et 85 % pour la France.

Une adresse mail a été ouverte pour permettre à la population de faire part en ligne de ses propositions, remarques et avis. Des propositions et avis ont été consignés en nombre limité.

C - Réunions publiques, rencontres avec les Conseils Consultatifs des Habitants et autres évènements

Réunion publique de lancement

Une réunion publique en date du 2 juillet 2013 à la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs a permis de débiter la phase de concertation préalable en informant le public sur le bureau d'études retenu pour mener la réflexion sur la mutation du site mais également de présenter le contexte, les enjeux et les principales échéances du projet de reconversion du site Saint-Jacques-Arsenal. Cette présentation a été suivie d'un temps d'échange avec le public qui a porté essentiellement sur l'aspect patrimonial du site, le besoin de logements pour le plus grand nombre, la nécessité de prévoir des équipements publics et des espaces publics sur ce site.

Réunions CCH et Conseil des Sages les 25 juin 2013 et 13 septembre 2016

Deux réunions à destination des Conseils Consultatifs des Habitants et du Conseil des Sages ont été organisées afin de recueillir dans un premier temps (25 juin 2013), leur avis sur le contexte, les enjeux, les particularités du site et la gouvernance proposée, et dans un second temps (13 septembre 2016), informer de l'avancement du projet et échanger autour des intentions programmatiques et des premières orientations d'aménagement.

Les journées du patrimoine du 14 septembre 2014

L'objectif était de faire découvrir les enjeux du site et de proposer à la population de s'exprimer, par divers canaux, sur la réflexion en cours. Un stand a été monté dans la cour d'honneur du site abritant différents espaces :

- un espace de projection d'un film spécialement réalisé pour l'occasion orienté plus particulièrement «patrimoine» afin de faire découvrir au public les trésors patrimoniaux et de l'inciter à aller les voir directement à l'occasion de la journée,
- un espace dédié à des panneaux d'information sur l'histoire du site, sur les enjeux de la reconversion,

- un espace où un registre a été mis à disposition pour le public désireux de s'exprimer de cette manière. La particularité du registre était de comporter 2 volets :
 - un volet d'expression intitulé «Témoignez» où le public pouvait inscrire des souvenirs personnels en lien avec le site,
 - un volet «Imaginez» où le public pouvait proposer sa vision de la reconversion.
- un espace plus créatif avec paper board où le public était invité à formuler des propositions plus imaginées,
- un espace audiovisuel destiné à recueillir soit par micro soit devant caméra pour les moins timides, des témoignages de personnes souhaitant s'exprimer sur Saint-Jacques,
- un espace d'accueil et d'échange avec le public.

Le public, nombreux, a pu s'informer, échanger, s'exprimer dans ces différents canaux mis à disposition.

Les ateliers Saint-Jacques

Des ateliers thématiques intitulés «Les ateliers Saint-Jacques» ont eu lieu le 15 juin 2015 dans les locaux de Saint-Jacques mis à disposition par le CHU afin d'associer le public à un travail collectif portant sur 3 axes : espaces publics déplacement / programmation / patrimoine tourisme loisirs.

47 personnes ont été sélectionnées pour participer à ces 3 ateliers animés par un bureau d'études. Particulièrement mobilisés, les participants aux ateliers ont apporté des pistes sur des sujets très variés par atelier :

- la place de la voiture dans une opération urbaine de centre-ville, la place d'un grand jardin au cœur du centre ancien de Besançon, les nouveaux usages urbains, la nécessité de cheminements et de liaisons du site avec son environnement, la rénovation de la place Saint-Jacques, le rôle de la cour d'honneur (animation, représentation), l'intégration du petit Chamars dans la mutation de Saint-Jacques, l'ouverture du site à la ville et aux personnes ;
- la vie étudiante renforcée, Saint-Jacques comme support à la créativité et l'innovation, un grand lieu de culture, de patrimoine et de recherche, un lieu ouvert jour et nuit, un lieu des solidarités, une cité utopique, un lieu où se développe l'innovation et où elle s'expose, un lieu de tourisme ;
- valorisation du patrimoine, une diversité de programmes où les générations se croisent, où se construit l'identité comtoise, en lien avec la rivière, avec une grande place pour la jeunesse, lieu de promenade architecturale (patrimoine et modernité), lieu d'accueil pour les touristes.

D - Information du public par les supports de communication Ville de Besançon

Des articles ont été insérés dans le journal municipal de Besançon (BVV) traitant alternativement du projet Saint-Jacques, de Saint-Jacques dans les projets d'urbanisme, de l'aménagement urbain, d'événementiels liés à la mutation du site, des ateliers citoyens et de l'aspect patrimonial.

Plusieurs articles de presse sont aussi parus dans les journaux locaux (Est Républicain, Ma commune. Info, etc.).

L'information du public a été également assurée par des actions de communication. Des plaquettes de présentation du projet de mutation du site (4 000 tirages) ont été distribuées lors d'événements et actualisées. Des films promotionnels ont été réalisés à destination des professionnels (principalement pour les salons) mais aussi pour le grand public dans le site internet de la Ville de Besançon. Ces films ont mis l'accent :

- pour les professionnels, sur le territoire et l'attrait de la reconversion de Saint-Jacques-Arsenal,
- pour le grand public, sur le volet patrimonial et sur les enjeux de la reconversion du site.

II - Au travers de ces nombreuses actions et multiples échanges, la phase de concertation s'est attachée à recueillir les réactions et les avis formulés par la population :

Les réunions, ateliers et rencontres ont permis d'entendre régulièrement un certain nombre de questionnements, de propositions ou de critiques, qu'il s'agisse d'observations particulières et individuelles ou de remarques collectives et d'ordre plus général.

En réunions publiques, les questions ont principalement porté sur :

- la nécessité de conserver une trace du passé médical de Saint-Jacques ainsi que la préservation de l'aspect patrimonial du site,
- le besoin de logement pour le plus grand nombre, et pour les personnes âgées en particulier, dans la logique de faire cohabiter sur le site toutes les générations,
- le calendrier de réalisation et les échéances prévisionnelles du processus de mise en œuvre de l'aménagement,
- l'intégration d'espaces publics et d'équipements publics (notamment à vocation culturelle) dans la future programmation afin d'ouvrir le site à la population.

III - Prise en compte des avis et observations :

La concertation a permis de nourrir le volet programmatique de l'opération de renouvellement urbain Saint-Jacques - Arsenal et de préciser ce que pouvait être la «Cité des savoirs et de l'innovation».

Les grandes lignes programmatiques de la reconversion de Saint-Jacques - Arsenal retenues se traduisent par :

- une grande bibliothèque de lecture publique et une bibliothèque universitaire dans un même bâtiment,
- un espace congrès,
- une maison universitaire de l'éducation,
- un village de l'innovation accueillant start up et entreprises innovantes,
- du logement (neuf et réhabilitations) dont du logement social, du logement abordable, du logement en accession,
- des résidences services pour personnes âgées, étudiants et intergénérationnel,
- du service, et notamment une maison médicale, de la restauration,
- du commerce selon opportunité,
- des espaces publics (jardins et cours).

Ces éléments ont été intégrés au document dénommé «Eléments de cadrage en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage, d'environnement et d'innovation», élaboré conjointement avec les services de la DRAC (UDAP et CRMH) et ont été joints à la consultation d'opérateurs organisée par le CHU en 2017 en vue de la cession de son bien. Ce document expose et définit les prescriptions, orientations et recommandations, notamment programmatiques, auxquelles l'opérateur acquéreur du site devra répondre et se conformer. Cette procédure de consultation étant soumise au secret des affaires, seules des communications d'ordre général ont pu être conduites dans la presse municipale ou au travers d'événementiels (Conférence des acteurs de l'immobilier, Rendez-vous de l'Age, par exemple).

Les éléments de programme issus de la concertation seront pérennisés par déclinaison dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à l'occasion d'une modification qui sera mise en œuvre à l'automne dans l'objectif de rendre le projet opérationnel.

Ce bilan met fin à la concertation préalable. Cette période d'échanges a été une source de données régulières et intéressantes tout au long des études pré-opérationnelles. C'est sur la base de ces éléments que s'est élaboré et structuré le projet d'aménagement, s'attachant à tenir compte des avis formulés par les habitants, tout en veillant à garantir la qualité d'un projet d'intérêt général.

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte que la concertation préalable à l'opération d'aménagement du site Saint-Jacques - Arsenal s'est déroulée conformément aux modalités fixées par l'arrêté municipal du 21 juin 2013,
- de prendre acte du bilan tel qu'il a été présenté.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

